

19 septembre 2007

Deuxième concertation publique concernant l'extension du Port de Saint Laurent du Var.(1)

Environ cinquante personnes sont présentes, journalistes et élus compris.

Le port actuel couvre 17,5 hectares et comprend 1087 postes d'amarrage destinés à des bateaux de 5m50 à 24m.

La longueur des quais est de 1435 mètres linéaires.

Le port héberge également deux aires de carénage publiques, un chantier naval et environ 63 commerces .

Ce projet a pour objet de répondre à une forte demande d'anneaux d'amarrage : il manquerait 1800 places en PACA.

L'agrandissement permettrait l'accueil de navires de grande plaisance de 30 à 100 mètres c'est à dire entre 304 à 596 emplacements supplémentaires.

Les travaux de l'extension consisteraient soit à créer une deuxième digue, soit à démolir la digue existante et en construire une nouvelle plus au large.

Le projet concerne l'agrandissement du port mais aussi le réaménagement de tout le quartier, la requalification de la D 6098, l'embellissement de la promenade du bord de mer sans oublier la création du tram ou l'installation d'un Transport en Commun en Site Propre.

Si l'accès à Cap 3000 est aisé, la sortie du centre commercial est limitée : un passage souterrain est envisagé ;

Monsieur le Maire l'affirme, le port restera un port destiné à la plaisance.

Après les études techniques réglementaires, l'enquête publique et le dépôt du permis de construire, la réalisation des travaux devrait avoir lieu en 2010-2012.

Toute La basse vallée du Var, dont le port, est qualifié L.O.I.N (L'Opération d'Intérêt National).(2)

Intervention de Monsieur Duclos, océanographe.

Il a participé à la construction de nombreux ports en Méditerranée et ailleurs dans le monde. Il explique que nulle part il n'existe de port édifié à l'embouchure d'un fleuve. Il s'étonne de l'incroyable légèreté avec laquelle Monsieur le Maire propose la construction d'un nouveau port ou l'agrandissement de l'existant dans le delta du Var, site dont la géologie est très fragile.

Monsieur Duclos rappelle que la tentative de construction d'un port à l'aéroport en 1979 avait provoqué une catastrophe suivie d'un tsunami et mort d'hommes .

A l'époque le dossier avait pu être classé et non consultable pour 100 ans, il ne pourra en être de même aujourd'hui et chacun devra prendre ses responsabilités.

Réponse de Monsieur le Maire :

Les travaux de l'aéroport étaient destinés à gagner du terrain sur la mer, d'ailleurs la portion de plate forme qui ne s'est pas effondrée est stable.(3)

La future entreprise délégataire , après appel d'offres, devra effectuer des études.

Un participant, étudiant et chauffeur de camion occasionnel en 1979, expose que bien qu'absent le jour du drame, il peut affirmer que les jours précédents, il déversait le contenu de son camion toujours au même endroit sans résultat. Des pans entiers de la plate forme partaient déjà à la mer.

Ce témoin ne semble pas convaincre son interlocuteur.

Intervention de Monsieur Perna : Région Verte.

Celui-ci rappelle qu'il y a 30 ports sur 70 km de côte de Théoule à Menton. Il propose pour la N ième fois la création de ports à sec. Il souligne que de nombreux ports de plaisance sont de véritables villes flottantes sans assainissement.(4)

Monsieur le Maire assure que le port de Saint Laurent du Var sera un port propre. Il confirme que la délégation de gestion de service public arrivant à terme, la commune à l'intention de reprendre la gestion du port de plaisance.(5)

Nouvelle intervention de Monsieur Duclos :

Il rappelle que le port du Cros de Cagnes a été construit a cet endroit du fait que la zone était très poissonneuse.

Depuis l'occupation du plateau deltaïque Est par l'aéroport, la production de poissons a fortement diminuée. Si la zone de frai qu'est le plateau coté rive droite du Var disparaît à son tour, les poissons risquent de disparaître.

Fin de la concertation.

- (1) Un port est soit de commerce, soit de plaisance, sans cette précision, le doute subsiste.
- (2) L'état souhaiterait organiser de façon cohérente la gestion de l'eau, des transports et de l'aménagement local du territoire .(Basse vallée du Var) Le développement de cette zone deviendrait il plus logique ? exemple : l'état se désengagerait de la création de la gare multimodale Saint Augustin, compromettant ainsi sa réalisation en zone inondable. Le TGV + fret en nocturne arriverait en tunnel à Lingostière puis rejoindrait l'Italie. Le Var retrouverait son cours naturel(le niveau de la nappe phréatique est inférieur à la normale), quand au port de Saint Laurent, ses 63 commerces respectant enfin les normes de sécurité, quel sera son sort ? Réponse à toutes ces questions lorsque le L'OIN sera rendu public, en mars 2008.
- (3) Si la plate forme de l'aéroport est stable, pourquoi la DDE lance t'elle en novembre 2005 des études géotechniques de stabilisation de toute la partie sud de cette plate forme, je cite « exposée au risque de liquéfaction des sols, pouvant provoquer un effondrement très rapide en mer en cas de séisme, comme lors des travaux de l'extension en 1979 »
- (4) Désormais, la loi impose l'installation de bacs de rétention lors de la construction de bateaux neufs. Hélas, la loi n'est pas rétroactive.
- (5) Ces travaux permettraient ils le bénéfice d'une nouvelle délégation de 30 ans ?

Christianne Cousinié

Présidente de l'Association des Citoyens Laurentins

<http://www.lamouettelarentine.net> (attention, nouvelle adresse, l'ancienne a été captée par un intrus)